



CIMETIERE

AVIS DE CONSTAT D'ABANDON DE CONCESSION

Le maire de la commune de MUS (Gard) informe les descendants ou successeurs de la famille MICHEL - SOULIER (2 tombes) acheté par Louis MICHEL en son vivant demeurant à Mus et auquel une concession n°11 – plan n° 46 - perpétuelle de 9.36m² avait été délivrée dans le cimetière communal de MUS par acte en date du 18 juillet 1871, par application des articles L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le **jeudi 26 octobre 2023 à 14h30**, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession, et les invite, en conséquence à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Mus, le 18 septembre 2023

Le maire de la commune de Mus,



Patrick BENEZECH

Affiché au cimetière le 19/09/2023

